

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine



DELBU2023-10-102

Finances - Convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services : ville de Bégard

Depuis 2010 une convention de mise à disposition des services techniques municipaux de la commune au profit de la communauté de communes de Bégard existe pour les différentes interventions sur les sites de la MJC, les zones artisanales et la maison de la petite enfance. Cette convention a été renouvelée en 2015 pour une durée de cinq ans.

Suite à la fusion, et après une analyse fine des besoins et moyens à mobiliser, il y a lieu de revoir cette convention en raison des modifications d'interventions et de prestations intervenues depuis 2015. Ce projet de convention (cf PJ) concerne :

Au titre de la compétence Enfance-Jeunesse :

- La mise à disposition permanente d'un bâtiment dans le cadre des activités de la Maison des Jeunes et la Culture
- La mise à disposition de locaux et divers équipements dans le cadre de l'ALSH (Groupe scolaire Noël Bernard et autres équipements tels que gymnase, boulodrome...)
- Des prestations de service : service de restauration dans le cadre de l'ALSH, l'entretien des locaux dans le cadre de l'ALSH, l'entretien du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Au titre de la compétence culturelle :

- La mise à disposition de locaux scolaires pour l'école de Musique des Trois Rivières.
- L'entretien des espaces intérieur et extérieur du bâtiment.

La nouvelle convention est établie pour la période 2021-2025, avec le rattrapage de l'année 2020 (40 000 €) non encore honorée par défaut de convention.

Chaque prestation a fait l'objet d'un détail précis travaillé entre la direction de la Ville de Bégard et la Direction Finances de l'agglomération. Le montant pour l'année 2021 s'élève à 60 839 € et à 73 742 € pour l'année 2022. L'augmentation conséquente entre les deux exercices est due principalement aux frais d'énergie.

Par délibération en date du 15 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Bégard a approuvé cette convention.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver la mise à disposition de locaux et de prestations de services effectuée par la Ville de Bégard pour l'Agglomération selon les termes de la convention annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relative à cette convention.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

